

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

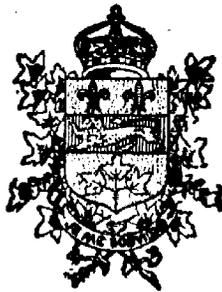
L'Hon. P. S. G. MACKENZIE

TRESORIER DE LA PROVINCE

—A—

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE de QUEBEC

18 NOVEMBRE, 1912



1912

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'Hon. P. S. G. MACKENZIE

TRESORIER DE LA PROVINCE

—A—

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE de QUEBEC

18 NOVEMBRE, 1912



1912

DISCOURS SUR LE BUDGET, 1912

M. L'ORATEUR,

Lorsque je prononçai mon dernier discours budgétaire, le 25 janvier dernier, je crus nécessaire de comparer les résultats de l'administration financière de la province sous le dernier régime conservateur, de 1891 à 1897, avec ceux du régime libéral, de 1897 à date. Je fis cette comparaison, parce que les chefs de l'opposition avaient répété tant et plus que les électeurs de cette province n'attendaient que la première occasion pour renverser le gouvernement du Premier Ministre actuel et mettre à sa place une administration composée d'hommes d'affaires, choisis parmi les têtes dirigeantes de l'opposition. Eh bien, cette occasion s'est présentée au temps voulu, et après avoir prêté une oreille attentive à la discussion des questions en litige sous tous leurs aspects, les électeurs de la province ont prononcé leur jugement le 15 mai dernier, approuvant entièrement la politique du Premier Ministre et du parti libéral par une écrasante majorité au scrutin, réitérant et ratifiant pour la cinquième fois leurs verdicts de 1897, de 1900, de 1904 et de 1908.

La politique financière du parti libéral telle qu'elle était en 1897, sous feu l'honorable M. Marchand, est encore celle du Premier Ministre actuel. Les traits dominants de cette politique sont: accroissement des recettes sans imposer aucune charge indue sur les classes ouvrières et agricoles, mais par une répartition équitable des charges encourues pour l'entretien des services publics entre ceux qui sont le plus en état de les supporter; perception des revenus légitimement dus à la province, et disposition des deniers publics sans jamais excéder les limites du revenu et au point de vue strict de l'économie et du progrès; encouragement particulier à l'Instruction publique sous toutes les formes, à l'Agriculture et à la Colonisation, tout en assurant la réduction graduelle de la dette publique. De plus, à l'occasion des dernières élections générales, cette partie du programme du gouvernement actuel qui consiste à endosser les responsabilités financières de la grande voirie provinciale conjointement avec les municipalités, a été entièrement débattue et approuvée, de même que cet autre article important, l'encouragement, au moyen de subventions en terre, de la construction de nouvelles voies ferrées, pour ouvrir à la colonisation et au commerce les riches et fertiles parties du domaine public jusqu'ici inaccessibles.

Perpétuer cette politique traditionnelle, manœuvrer avec prudence vers l'accomplissement de ces grands objets; voilà la tâche devant laquelle se trouve la présente administration et devant laquelle elle ne reculera pas, comptant sur le loyal appui de la majorité des membres de cette Chambre et des électeurs de cette province.

Depuis que j'ai l'honneur d'occuper la charge de Trésorier, ce fut ma bonne fortune d'avoir pu présenter à la Chambre, chacune des trois dernières années, une série d'états financiers de plus en plus satisfaisants, chacun à tour de rôle plus brillant que celui qui l'avait précédé. La circonspection, la vigilance administrative ont été pour beaucoup dans ces magnifiques résultats; mais la hausse constante de nos revenus, dépassant en plus d'un cas nos plus enthousiastes prévisions, est aussi due pour une large part à l'ère de prospérité, jusqu'ici ininterrompue et vraiment merveilleuse, que traverse notre beau pays; spectacle sans précédent d'activité, dans toutes les branches de commerce, multiplication d'industries, création de nouvelles sources de richesse, frappant l'attention, forçant même l'admiration du monde entier. De cette grande prospérité, Québec a eu sa bonne part.

Les opérations financières de l'exercice que nous allons passer en revue se soldent par des chiffres plus brillants que ceux des années précédentes; le résultat dépasse même nos espérances. Il est fort possible que l'exercice en cours, ainsi que le suivant auquel nous aurons à pourvoir durant cette session, nous procurent, la Providence aidant, les mêmes bienfaits. Mais, sans entrevoir le moindre signe de diminution de progrès dans notre propre ciel, il n'est guère possible de rester indifférent à la tournure des événements dans d'autres parties du globe. Ces évolutions peuvent amener de profonds changements dans nos conditions actuelles de prospérité financière et commerciale; elles peuvent même matériellement affecter toutes nos prévisions pour l'avenir, quelque solidement établies qu'elles puissent être sur l'expérience du passé.

A l'heure actuelle, l'Europe est à l'état de camp armé, elle respire à peine dans l'attente des conséquences qui résulteront du sanglant conflit actuellement engagé entre la Confédération des Balkans et l'Empire Ottoman. S'ensuivra-t-il une conflagration générale? C'est possible, et alors, comme partie de l'Empire Britannique, nous pourrions fort bien y être indirectement impliqués, sinon directement, et alors la perturbation de notre économie financière et commerciale serait névitable. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que la diplomatie, aidée des tendances pacifistes, réussisse à isoler le désordre actuel et détourne ainsi de l'humanité l'horreur d'une guerre universelle. Il sera tout de même bon de ne pas perdre de vue, lorsque nous pourvoirons aux besoins du revenu et de la dépense pour l'avenir, qu'un conflit européen affecterait beaucoup notre prospérité, déprimerait nos revenus et déprécierait nos valeurs publiques.

Ceux qui suivent de près le cours des événements financiers en Europe, et particulièrement sur la place de Londres, ne se cachent pas qu'il y a tendance générale et accentuée à la baisse sur toutes les valeurs de première ordre. Il en est peu qui aient plus souffert sous ce rapport que les consolidés britanniques (qui passent ordinairement pour la première valeur du monde entier) cotés à 93 5/8 en octobre 1902 et tombés à 73 5/8 en octobre 1912. Cette baisse des consolidés, jointe à l'enchérissement de la vie, a obligé le capitaliste anglais à rechercher des taux plus élevés d'intérêt sur ses placements, et l'incertitude de la situation politique au-dedans, la crainte de complications au-dehors, ont eu un effet déprimant sur les cours des valeurs en général.

Depuis le commencement de l'année présente en particulier, les emprunteurs canadiens sur le marché anglais, municipalités comme gouvernements, se sont vus dans l'incapacité d'obtenir des prix satisfaisants pour leurs émissions; de fait, en plus d'un cas, ils se sont vus forcés de retirer leurs valeurs du marché, et d'émettre des bons du trésor, dans l'attente d'une amélioration ultérieure du marché. Dans d'autres cas nombreux, certains emprunts n'ont été couverts qu'en partie, le gros restant encore dans les mains des placiers. Dans ces circonstances aussi défavorables, il est donc heureux que le gouvernement n'ait pas été obligé de lancer sur le marché un seul des emprunts qu'il était autorisé à effectuer et que les seules ressources du revenu, grâce à l'accumulation des surplus, aient été suffisantes dans le temps pour nous permettre d'honorer et de payer en espèces sonnantes, le 1er juillet dernier, la balance de l'emprunt de 1882, savoir la somme de \$2,405,580.00. Autrement, nous aurions été dans l'obligation de nous départir de nos valeurs en faisant probablement une perte considérable.

EXERCICE 1911-12.

Sans plus de digression, je vais maintenant passer en revue les opérations financières de l'exercice de 1911-1912, terminé le 30 juin dernier. Pour abrégier mes remarques le plus possible, et ne pas fatiguer la Chambre en lui citant inutilement une longue suite de chiffres, je me contenterai de donner les principaux résultats. On trouvera des détails plus complets dans les états qui seront annexés à ce discours quand il sera imprimé dans quelques jours et distribué aux membres de cette Chambre.

Les prévisions du revenu et des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1912 étaient comme suit:

Recettes ordinaires.....	\$6,472,651.56
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	6,308,424.95

Ce qui laisse un surplus approximatif de..... \$ 164,226.61

Les résultats de ces opérations ont été comme suit:

Recettes ordinaires.....	\$8,070,109.19
Dépenses ordinaires.....	7,022,796.26

Surplus..... \$1,047,312.93

Il convient cependant de déduire de cette somme les dépenses extraordinaires de l'année, payées à même le revenu ordinaire, et qui s'élèvent à..... \$ 363,883.95

Ce qui laisse un surplus de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de..... \$ 683,428.98

Les recettes ordinaires ont excédé les prévisions de..... \$1,597,457.63

Et les dépenses ordinaires et extraordinaires ont excédé les prévisions de..... \$1,078,255.26

(Voir états Nos 1, 2 et 3.)

REMARQUES SUR LE REVENU DE L'EXERCICE 1911-1912.

Comme on vient de le voir, les recettes ordinaires réelles ont dépassé les prévisions de \$1,597,457.63. A l'unique exception de trois petits services, où les rentrées ont été de \$7,899.88 de moins que les estimés, tous les autres services du revenu ont rapporté des sommes en nombre de cas énormément supérieures aux chiffres prévus. Au nombre des services qui ont contribué à ce remarquable excédent du revenu sur les estimés, figurent les surplus suivants;

Dominion du Canada: subside, sur capitation.....	\$ 285,125.60
Terres et Forêts.....	248,457.48
Timbres judiciaires.....	22,405.95
Timbres d'enregistrement (y compris honoraires des registrateurs à salaire).....	81,803.70
Taxes sur corporations commerciales.....	116,542.83
Droits sur successions.....	586,678.58
Licences.....	43,737.20
Loi des véhicules-moteurs.....	39,026.06
Revenu casuel.....	54,016.86

(Voir état No 2)

Evidemment, nous pouvons attribuer ce résultat à la période ininterrompue de cette merveilleuse prospérité que notre pays et notre province ont traversée, et qui a donné une impulsion et une activité toujours croissantes à notre commerce dans toutes ses branches, avec, comme résultat, une augmentation considérable de notre richesse. C'est ce qui ressort de la hausse du revenu des tribunaux, des bureaux d'enregistrement, des corporations commerciales, des droits sur les successions, des licences et des terres de la Couronne.

Au sujet de l'augmentation du subside d'après la population (\$285,125.60), lorsque le budget de l'année a été fait, on n'a pas tenu compte dans les prévisions de l'augmentation anticipée du revenu à raison de l'augmentation probable de la population de la province, qui, espérait-on, apparaîtrait par le recensement du premier juillet 1911, non plus que de l'augmentation qui devait s'ensuivre d'après les amendements apportés à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord; vu qu'à cette époque il était encore trop tôt pour pouvoir faire aucune estimation sérieuse de l'augmentation réelle de la population, et en outre, l'on ne savait pas si l'augmentation anticipée du revenu prendrait effet et serait reçue pendant cette année fiscale.

Il y a eu une augmentation de \$586,678.58 sur les prévisions pour le revenu provenant des droits sur les successions. Je n'ai qu'à répéter ce qui a déjà été dit dans les précédents exposés budgétaires, que ce résultat est dû à l'accroissement des fortunes particulières, au grand nombre de successions riches ouvertes dans le cours de l'année. Pour l'exercice en cours, jusqu'ici il y a diminution considérable de revenu par comparaison avec la période correspondante de l'année précédente; je suis tout de même d'opinion que les prévisions seront réalisées. Il ne faut pas perdre de vue la réduction d'impôt qui a été faite à la dernière session au profit des petites successions.

L'augmentation de \$39,026.06 en vertu de la loi des automobiles est due

à ce que la taxe imposée a été augmentée durant la session de 1910, après que le budget eut été fait.

Revenu casuel:—L'excédent des recettes sur les prévisions pour l'année, viz: \$54,016.86, est dû principalement au montant considérable de \$54,531.00 que nous avons reçu du Dominion, moitié de la taxe payée par les immigrants chinois entrés au Canada, dans la province de Québec, ainsi qu'il y est pourvu par le chapitre 95 des Statuts refondus du Canada.

Ces messieurs de l'opposition ont pour habitude de trouver à critiquer sur l'excédent de nos recettes réelles en face des prévisions que nous avons faites. Nos prévisions se font ordinairement bien avant l'époque où ces recettes commencent à rentrer, et nous ne pouvons nous guider que sur le résultat du revenu des années passées et de l'année courante, en escomptant dans une certaine mesure l'espoir que la prospérité qui a tant contribué à l'augmentation du revenu, continuera de favoriser la province. Sous ce rapport, je serais bien heureux, et je suis sûr que la province le serait également, si les mêmes résultats se perpétuaient: viz: un excédent des recettes sur nos prévisions. Durant le dernier exercice, je crois que dans la province d'Ontario le revenu a réalisé \$2,000,000.00 de plus que les prévisions, et le ministre des finances du Canada ainsi que le chancelier de l'Échiquier impérial en sont aussi là. Ce devrait être un sujet de félicitation plutôt que de critique. Dans tous les cas, je ne crois pas avoir d'excuse à offrir pour me disculper du bel excédent de revenu qui s'accuse sur nos prévisions et dont nous avons été favorisés durant le dernier exercice, et j'espère que ces choses là se continueront.

REMARQUES SUR LA DEPENSE DE L'EXERCICE DE 1911-1912.

Constatant que nos recettes probables seraient considérablement dépassées par le revenu réel, le gouvernement a cru durant le cours de l'année qu'il serait tout à fait en état d'augmenter les dépenses, et en conséquence, comme je viens de le dire, il a été dépensé en plus des prévisions une somme de \$1,078,255.26.

(Voir états 4, 5, 6, 7, 8 et 9)

Les principaux services dans lesquels les dépenses ont excédé les prévisions pendant l'année sont les suivants:

Législation.....	\$ 116,231.75
Service administrati.....	60,321.48
Administration de la justice.....	104,098.28
Instruction publique.....	111,282.66
Colonisation et immigration.....	60,322.81
Travaux publics (extraordinaires).....	25,883.95
Travail.....	19,045.07
Agriculture.....	346,114.56
Terres et Forêts.....	69,955.63
Charges sur le revenu.....	45,170.10
Services divers.....	88,243.29

On trouvera dans les états auxquels je viens de référer de plus amples détails sur les services dans lesquels les dépenses ont excédé les prévisions. Je pourrais, en passant, appeler l'attention sur quelques items dans les divers services.

Législation:

Sous cet item on trouvera les dépenses des élections générales.. \$ 77,625.49

Service administratif:

Augmentation des salaires..... 30,921.48

Administration de la Justice:

Dépenses contingentes des shérifs, comprenant les traitements et la rémunération additionnelle des jurés, d'après la loi de la dernière session..... 57,598.41

Coroners:..... 5,277.05

Service des détectives de la province:..... 7,523.50

Instruction publique:

Ecole technique de Québec..... \$ 20,000.00

Ecoles normales..... 4,927.38

Fonds de pension des instituteurs..... 10,000.00

Subvention spéciale aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien des nouvelles académies pour les garçons..... 25,000.00

Congrès de la langue française..... 10,000.00

Ecoles dans les municipalités pauvres..... 25,000.00

Travaux publics (ordinaires):

Palais de justice et prison, comté de Nicolet..... 15,000.00

L'excédent des dépenses pour l'entretien des édifices publics en général a été de \$20,288.18 dont \$ 9,266.36 n'ont pas été dépensées.

Travaux publics (extraordinaires):

Ecole normale, Québec, construction d'une annexe et achat de terrain..... 8,500.00

Ponts et barrières de péage..... 11,500.00

Travail: Bureaux de placement des ouvriers..... 16,545.07

Agriculture;

Les items particuliers de l'augmentation des dépenses résultent des subventions additionnelles aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles, et de la somme de \$228,000 pour l'amélioration des chemins ruraux. Est aussi comprise dans cette somme la dépense de \$72,282.80, pour la construction du chemin Edouard VII, entre St. Jean et un point près de la ligne frontière de New York, qui est construit en commun avec les municipalités intéressées et que le chemin traverse.

Terres et Forêts:

Il y a une augmentation de \$25,500.00 pour les services forestiers, et \$40,000.00 pour les arpentages.

Charges sur le revenu:

L'augmentation des dépenses, sous ce chef, est due surtout à l'augmentation du coût de la perception du revenu qui a aussi considérablement augmenté, ainsi qu'aux dépenses considérables encourues pour la recherche et la répression de ceux qui enfreignent la loi des licences de Québec....

Services divers:

Les principaux items de l'augmentation sont:

Service administratif—pensions.....	\$	6,358.17
Agent général de la province dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.....		21,000.00
Commission chargée de la refonte des statuts généraux de la province de Québec.....		25,166.66
Octroi à l'exhibition pour le bien-être de l'enfance.....		5,000.00
Commission préposée à l'administration des cours d'eau de Québec		9,313.80
Aide aux incendiés de la ville de Chicoutimi.....		5,000.00
Aide à la construction d'un hôtel de ville, d'un bureau d'enregistrement, d'une Cour de circuit, etc., détruits par l'incendie, dans la ville de Farnham.....		5,000.00

Pour les quatre premiers mois du présent exercice, les recettes des diverses sources de revenu, à l'exception des droits sur les successions, ont dépassé de \$250,000 celles de la période correspondante de l'an dernier. Les droits sur les successions, qui dépendent largement du transfert des gros héritages, sont fort au-dessous du montant perçu pendant les quatre premiers mois de l'an dernier. Les prévisions de revenu de même source pour cette année sont de \$850,000, ce qui sera probablement réalisé, attendu que l'an dernier les successions ont rapporté \$1,226,678.58.

Si le volume du revenu le permet, il y aura probablement des dépenses additionnelles sur certains services publics importants, tels que voirie rurale, chemins de colonisation et arpentages. On peut espérer pourvoir à tous ces frais et cependant encore arriver à un surplus substantiel du revenu sur la dépense.

PREVISIONS POUR 1913-1914.

Les prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1914, que l'on trouvera dans l'état financier distribué aux membres, ont été préparées avec une juste appréciation des revenus des années passées et de l'année courante, quant aux recettes, et quant aux dépenses, d'après les rapports des différents départements sur le montant qui sera requis pour le service public.

Ces prévisions indiquent par anticipation:

Un revenu ordinaire de.....		\$7,403,211.62
Dépenses ordinaires.....	\$6,734,642.67	
Dépenses extraordinaires.....	312,000.00	
	<hr/>	\$7,046,642.67
Surplus probable.....		\$ 356,568.95

Je dois dire cependant que les estimés de la dépense, pour la prochaine année fiscale, seront augmentés du montant qui sera nécessaire pour honorer les charges d'intérêt et d'amortissement sur tout emprunt susceptible d'être contracté aux termes de la loi des bons chemins de 1912 ou des amendements qui pourraient y être apportés au cours de la présente session, ainsi que pour pourvoir à tout paiement qui pourrait être fait aux termes de la loi de la dernière session concernant l'abolition des chemins à barrières et ponts de péage. Nous continuerons cependant à régler la dépense sur le revenu. Nous avons fait une estimation prudente du montant qui pourra être atteint, et pour peu que les conditions actuelles de prospérité se prolongent, on peut compter que la réalité excédera la prévision.

REMARQUES SUR LES RECETTES PROBABLES DE 1913-1914.

Les recettes prévues pour la prochaine année fiscale devraient être de \$7,403,211.62. Les recettes prévues pour l'année fiscale courante étaient de \$7,133,221.53. Les recettes prévues pour l'année 1913-1914 excèdent de \$269,990.09 les estimations pour l'année fiscale courante.

OPERATIONS DE CAISSE EN 1911-1912.

Le 1er juillet, 1911, il y avait dans diverses banques une somme de. \$2,532,186 .06
 Les mandats non payés à la même date s'élevaient à. 260,809 .54

\$2,271,376 .52

Les recettes du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912, ont été comme suit:

Revenu ordinaire.....	\$8,070,109 .19
Dépôts en fidéicommiss.....	63,534 .29
Vente des terrains de l'exposition, Montréal.....	380 .25
Prêt à l'asile des aliénés de Beauport.....	1,000 .00
Puissance du Canada, Fonds de l'éducation supérieure du Bas Canada.....	412,314 .25
Fonds consolidé des chemins de fer—Dominion du Canada, remboursement de la subvention payée à la compagnie du pont de Québec.....	250,000 .00
	<u>8,797,337 .98</u>

Sur cette somme ont été faits les paiements suivants du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912, viz:

Dépenses ordinaires.....	\$7,622,796 .26
Dépenses extraordinaires.....	363,883 .95
Dépôts en fidéicommiss.....	110,624 .75
Nouvelle prison, district de Montreal	874,394 .33
Palais de justice du district de Montcalm.....	14,048 .55
Palais de justice et prison, district de Roberval.....	35,000 .00
Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.....	750 .00
Rachat d'une partie de l'emprunt de 1882.....	82,000 .00
	<u>\$8,503,497 .84</u>

Excédent des recettes..... 293,840 .14

Balance..... \$2,565,216 .66

Viz:

Le 30 juin 1912, il y avait en dépôts dans diverses banques.....	\$3,000,619 .63
Là, dessus il y avait à payer, à la même date, des mandats au montant de.....	435,402 .97
	<u>\$2,565,216 .66</u>

COMPARAISON DES RECETTES ORDINAIRES DE 1911-1912 AVEC LES RECETTES ORDINAIRES DE 1910-1911.

Les recettes totales ordinaires de 1911-1912 ont été de.....	\$8,070,109.19
Les recettes totales ordinaires de 1910-1911 ont été de.....	\$7,032,744.99
	<hr/>
Augmentation dans les recettes de 1911-1912, de.....	\$1,037,364.20

Les recettes des services suivants ont excédé celles de 1910-11,
savoir:

Puissance du Canada.....	\$ 291,702.97
Terres et Forêts.....	428,528.51
Mines, Pêcheries et Chasse.....	10,854.87
Administration de la justice.....	3,440.60
Timbres d'enregistrement.....	44,206.10
Taxes sur corporations commerciales etc.....	64,424.37
Droits sur les successions.....	154,651.38
Taxes sur transferts d'actions, bons, etc.....	2,932.88
Loi des automobiles.....	22,407.47
Taxes sur mutations de propriétés.....	111.20
Percentages sur honoraires des officiers publics.....	3,677.97
Entretien des aliénés.....	53,597.51
Législation.....	2,816.64
Ecoles d'industrie et de réforme.....	2,167.14
Revenu casuel.....	13,692.67
Service administratif, contributions au fonds de pension.....	324.60
	<hr/>
	\$1,099,536.88

Les recettes des services suivants sont restées au-
dessous de celles de 1910-1911, savoir:

Licences, etc.....	\$ 34,926.80
Gazette officielle de Québec.....	2,735.34
Revenu, loi des assurances.....	2,973.95
Travaux et édifices publics: loyers.....	704.00
Intérêt sur dépôts et placements.....	1,516.83
Intérêt sur fonds d'amortissement, 60 Vict., chap. 2, sect. 5.....	283.79
Prime, escompte et change.....	541.72
Taxe sur remboursement de subventions aux che- mins de fer.....	7,976.89
Crédit, dette publique, 7 Edouard VII, chap. 2.....	10,514.36
	<hr/>
	\$ 62,172.68

Représentant une augmentation nette en 1911-1912 de... \$1,037,364.20

COMPARAISON DES DEPENSES ORDINAIRES DE 1911-12 AVEC LES
DEPENSES ORDINAIRES DE 1910-11.

Le total des dépenses ordinaires pour 1911-12 a été..... \$7,022,796.26
Le total des dépenses ordinaires pour 1910-11, a été..... \$6,126,834.95

Soit dans les dépenses ordinaires de 1911-12, une augmenta-
tion de..... 895,961.31

Les dépenses pour les services suivants ont excédé comme suit
celles de 1910-11, viz:

Dette publique.....	\$	8,969.82
Législation.....		95,799.14
Service administratif.....		44,271.56
Administration de la justice.....		58,283.96
Instruction publique.....		207,842.97
Travaux publics (ordinaires).....		34,343.82
Colonisation, Mines et Pêcheries et Immigration.....		14,799.60
Travail.....		10,523.45
Agriculture.....		483,416.86
Terres et Forêts.....		27,179.75
Institutions de bienfaisance.....		1,000.00
Charges sur le revenu.....		9,444.93
	\$	<u>995,875.86</u>

Dans les services suivants, les dépenses ont été
moins élevées qu'en 1910-11, comme suit:

Asiles d'aliénés.....	\$	10,304.90
Ecoles de réforme et d'industrie.....		2,472.93
Expédition à Chibougamou, etc.....		16,118.25
Services divers.....		70,354.97
Paiements faits par les shérifs à même les percep- tions, Fonds des bâtissés et des jurés.....		663.50
	\$	<u>99,914.55</u>

Soit, dans les dépenses ordinaires de 1911-12, une augmenta-
tion nette de..... \$ 895,961.31

Les dépenses extraordinaires pour travaux publics et bâtissés
durant l'année 1911-12, ont excédé de \$65,818.86 celles de
1910-11..

La balance des subventions aux chemins de fer payables en argent et des
subventions en terre converties en argent en vertu des lois de la législature,
mais non gagnées au 30 juin 1912, était de \$6,883.38.

REDUCTION DU PASSIF.

Le 30 juin 1911, l'excédent du passif sur l'actif était de	\$21,009,941 .12
L'excédent du passif sur l'actif, le 30 juin 1912 était de	19,885,069 .03
	<hr/>
Donnant pour 1911-12 une diminution de l'excédent du passif de..	\$ 1,124,872 .09

(Voir états Nos 9 et 10)

DETTE CONSOLIDÉE.

Le 30 juin 1911 la dette consolidée était de	\$25,545,992 .15
Le 30 juin 1912 la dette consolidée était de	25,341,157 .48
	<hr/>
Réduction de la dette consolidée en 1911-1912	\$ 204,834 .67

S'expliquant comme suit:

Obligations de l'emprunt de 1880 rachetées	\$ 122,834 .67
Obligations de l'emprunt de 1882 rachetées	82,000 .00
	<hr/>
	\$ 204,834 .67

La dette consolidée au 30 juin 1912 comprenant les obligations et actions dues de divers emprunts de la province était de	\$25,341,157 .48
Contre laquelle le fonds d'amortissement placé s'élevait à	1,171,376 .20
	<hr/>

Laissant une balance de dette consolidée à laquelle il n'était pas pourvu, de \$24,169,781 .28

La balance de la dette consolidée à laquelle il n'était pas pourvu au 30 juin 1912, accuse, sur la balance de dette consolidée à laquelle il n'avait pas été pourvu au 30 juin 1911, une diminution de \$ 239,573 .26

Cette diminution est due au rachat de \$122,834.67 de l'emprunt de 1880, \$82,000.00 de l'emprunt de 1882, et à l'achat de \$34,738.59 d'actions inscrites 3% au compte du fonds d'amortissement.

Par le rachat de l'emprunt de 1882, le 1er juillet 1912, la dette consolidée en cours a été réduite à \$22,935,577.48, et la balance de la dette consolidée, à laquelle il n'avait pas été pourvu, à \$21,764,201.28.

DETTE NON CONSOLIDÉE.

Au 30 juin 1912, la dette non consolidée se composait de:—

Fonds en fidéicommiss.....	\$ 660,879.91
Mandats non payés.....	435,402.97
Puissance du Canada—Balance de comptes au 31 décembre 1903...	1,473,609.63
Puissance du Canada—Prix de la propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. Q. & O.....	25,000.00
	<hr/>
	\$2,594,892.51

Contra, il y avait à la même date:—

Argent en banques.....	\$3,000,619.63'
Réclamations contre des particuliers et des corporations pour prêts et avances.....	128,437.29
Nouvelle prison, district de Montréal, avance.....	2,534,745.92
Palais de justice du district de Montcalm, avances..	20,175.05
Palais de justice et prison, district de Roberval, avance.....	35,000.00
Part de Québec au fonds des écoles communes.....	1,160,626.87
	<hr/>
	6,879,604.76

Ce qui laisse sur la dette non consolidée un surplus d'actif de.. \$4,284,712.25

Soit en plus de l'an dernier..... \$ 885,298.83

(Voir état No 11)

ANNEE COURANTE.

Les estimés pour cette année, tels que prévus dans l'exposé budgétaire de la dernière session, faisaient prévoir un revenu probable de \$7,133,221.53, et une dépense probable de \$6,755,820.23, soit un surplus probable de \$377,401.20.

Il convient d'ajouter à l'estimé préliminaire des dépenses, les estimés supplémentaires votés à la dernière session, pourvoyant à des octrois aux universités Laval et McGill, ainsi que pour aider à l'enseignement technique en dehors de Québec et de Montréal, soit pour un montant de \$85,000, plus \$10,000 à titre de souscription au monument projeté à la mémoire de feu Sir Etienne Cartier.

Il faut aussi ajouter à ces mêmes estimés, par suite de la législation passée à la dernière session, certaines autres dépenses, savoir : octroi additionnel au fonds de pension des instituteurs, \$10,000; addition à l'allocation annuelle de l'Ecole Technique de Montréal, \$20,000; augmentation de l'indemnité des jurés et du salaire des gardes de prison, \$30,000; indemnités aux porteurs de licences d'hôtels et de restaurants de Québec, tel que prescrit par le statut 2, George V, chapitre 12, \$111,000.

TERRES ET FORETS.

Le revenu de cette source indique un progrès constant au point de vue du commerce de bois, de pulpe et de papier, attendu que, grâce aux bons résultats obtenus par l'adoption des nouveaux règlements de 1910, le revenu n'a cessé de monter. Pour le dernier exercice, les recettes réelles ont dépassé les prévisions de \$248,458.48. Pour le présent exercice, il y a eu augmentation de \$52,930.60 pendant les quatre premiers mois, par comparaison avec la période correspondante de la précédente année fiscale. Les prévisions de revenu pour l'exercice en cours indiquent une augmentation de \$112,000 pour le prochain exercice.

SUCCESSIONS.

Comme je l'ai déjà dit, bien qu'il y ait eu diminution considérable durant l'année fiscale courante, dans le revenu provenant de cette source, ce qui, je crois, n'est qu'un état de choses temporaire, nos prévisions pour l'année courante seront plus que réalisées. Il y a eu une certaine perte de revenu par suite des rabais qui ont été faits en vertu de la législation passée à la dernière session, mais cette source de revenu n'est pas affectée d'une manière fondamentale.

Depuis quelques années, le département a suspendu la perception des droits de succession sur les biens meubles de personnes décédées se trouvant en dehors de la province, à cause d'un jugement rendu par le Conseil Privé dans la cause de Woodruff *vs.* Le Procureur Général d'Ontario, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'expliquer à cette Chambre. Basant ses prétentions sur le jugement ci-dessus mentionné, le demandeur dans une cause de Cotton *vs.* Le Roi, dans cette province, voulut, il y a quelque temps, se faire rembourser les droits de succession payés sur des bons et des actions des Etats-Unis, déposés à Boston. La Cour supérieure et la Cour du Banc du Roi, tenant compte du précédent de la cause Woodruff, ont maintenu l'action contre le gouvernement, mais la Cour suprême à laquelle on avait porté un appel, a infirmé les jugements des cours inférieures. La cause a été soumise au Conseil Privé, et si, comme on l'espère, le jugement est en faveur du gouvernement, il s'ensuivra, pour le revenu provenant de cette source, une augmentation de plus d'un tiers, à part le montant proportionnel à percevoir sous forme d'arrérages, et qui ne compte pas pour les exercices écoulés depuis que jugement a été rendu dans la cause de Woodruff..

Dans la préparation du budget pour le prochain exercice, nous croyons pouvoir compter sur une augmentation de \$50,000.00 de mieux que les prévisions faites pour la présente année fiscale..

LICENCES.

Dans le cours de la dernière année fiscale, l'effet de la croisade anti-alcoolique s'est fait grandement sentir, car un plus grand nombre de conseils municipaux ont passé des règlements prohibitifs, et partant, il y a eu diminution du nombre de licences émises, ce qui a causé une réduction inévitable du revenu provenant de cette source.

Une plus grande sévérité dans l'application de la loi des licences et la condamnation des délinquants à de fortes amendes ou à l'emprisonnement ont eu pour résultat, dans quelques parties de la province surtout, de décourager les récidivistes, et le département a fait de son mieux pour exercer une répression en envoyant ses officiers par toute la province pour répondre aux appels pressants que lui faisaient de tous côtés les autorités tant civiles que religieuses.

Vous savez qu'en vertu d'une loi passée dans le cours de la dernière session, le gouvernement a institué une commission qui a pour objet de s'enquérir du trafic des liqueurs, et surtout de faire une étude sérieuse de la loi des licences de Québec et des changements qu'il serait à propos d'y faire. Cette commission se compose de trois membres: l'honorable H. G. Carroll, juge de la Cour d'Appel, président, l'honorable A. J. Cross, juge de la Cour d'Appel, et l'honorable Auguste Tessier, juge de la Cour supérieure. M. A. Brosnan, contrôleur du revenu de la province, a été nommé secrétaire de la commission, qui s'est déjà mise à l'œuvre et a tenu plusieurs séances dans les cités de Montréal et de Québec. Le gouvernement, le public en général, les représentants des sociétés de tempérance et ceux qui sont intéressés dans le commerce des liqueurs attendent le rapport que cette importante commission doit soumettre au gouvernement, et il y a toute raison de croire que le travail de la commission sera d'un grand avantage pour la province et provoquera la solution de quelques-uns des problèmes, au moins, que comporte cette question si difficile. On avait espéré que la commission soumettrait au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, un rapport de ses travaux et de la conclusion à laquelle elle en serait venue, le ou avant le premier décembre prochain, suivant la section 6 de la loi; mais l'importance de la tâche et les difficultés qui s'y rattachent, la diversité des intérêts en jeu et les complications qu'offrent bon nombre des questions à étudier n'ont pas permis à la commission de compléter son investigation et de formuler ses décisions dans le délai fixé; il sera donc nécessaire d'amender le statut de manière à prolonger le délai.

Par suite de la législation de la dernière session, le nombre des licences d'hôtel et de restaurant dans la cité de Québec devra être, à partir du 1er mai prochain inclusivement, réduit de 97 à 60. Le statut prescrivant telle réduction pourvoit au paiement, à chacun des 37 licenciés dont les certificats n'auront pas été renouvelés, d'une indemnité de trois mille dollars, qui sera prise à même le fonds consolidé de cette province. Le montant total de sette indemnité sera de \$111,000.

C'est un déboursé qui sera remis au gouvernement d'ici à dix ans, par versements annuels d'égales sommes reconstituant en capital et intérêt, au taux de quatre pour cent par année, le montant ainsi payé par le gouvernement, au moyen d'un droit spécial imposé annuellement sur les licences d'hôtel et de restaurant émises dans la cité de Québec, dans le cours de ces dix années. On prévoit donc que les recettes de cette source de revenu, telles que estimées pour le prochain exercice, seront quelque peu inférieures aux prévisions de l'année fiscale actuellement en cours, disons de \$25,000.

REMARQUES SUR LES DEPENSES PROBABLES DE 1913-1914.

L'estimation des dépenses pour le prochain exercice financier est de \$7,046,642.67, soit, un excédent de \$155,681.71 sur les dépenses probables de 1912-1913, qui sont de \$6,890,960.96. Les principaux services dans lesquels les dépenses ont augmenté sont les suivants:

Dette publique.....	\$ 1,119.92
Législation.....	28,894.00
Service administratif.....	56,351.25
Administration de la justice.....	57,668.84
Instruction publique.....	38,757.90
Ecoles de réforme et d'industrie.....	10,000.00
Travaux publics et travail.....	22,365.80
Colonisation, Mines et Pêcheries.....	14,000.00
Terres et Forêts.....	10,000.00
Institutions de bienfaisance.....	2,710.00
Charges sur le revenu.....	16,000.00
Services divers.....	6,814.00
L'agriculture et les chemins accusent une diminution de.....	109,000.00

SERVICE ADMINISTRATIF ET AUGMENTATION DES SALAIRES.

Durant la dernière session, la loi du service administratif a été amendée de manière à pourvoir à une nouvelle classification et à une échelle des salaires des chefs et officiers des départements. Ceci a entraîné une forte augmentation des dépenses. Pour le dernier exercice financier l'augmentation des dépenses pour salaires et nominations nouvelles a été de \$30,921.48, et les dépenses de l'exercice courant occasionnées par l'augmentation des salaires s'élèveront à \$39,251.25. Les estimés pour l'année fiscale 1913-14 pourvoiront à une augmentation de \$40,451.25 en salaires.

L'augmentation des salaires des fonctionnaires et greffiers des palais de justice de Montréal et de Québec, y compris les salaires des magistrats de districts et coroners, comme on le verra sous le chapitre de l'administration de la justice s'élève à \$35,818.64, et les salaires des gardes des prisons de Montréal, Québec, S.-François et Trois-Rivières ont été augmentés de \$9,402.75.

Pour faire face à l'augmentation des affaires dans les bureaux d'enregistrement de Québec et de Montréal, de nouvelles nominations et augmentations de salaires ont dû être faites, entraînant une dépense annuelle de \$13,000.00.

AGRICULTURE.

L'estimé des dépenses de ce chef pour l'exercice 1913-14 indique une diminution de \$109,000 par comparaison avec les prévisions pour l'année courante. Le crédit de \$350,000 voté pour la voirie rurale pour cette année étant réduit à \$250,000 pour l'année 1913-14, il est à espérer que les avantages supérieurs qu'offre le système des bons chemins s'imposeront de plus en plus à l'attention des municipalités, et que le montant voté pour la voirie rurale diminuera d'année en année.

DEPENSES POUR LA GRANDE VOIRIE.

Ce doit être un sujet de satisfaction de remarquer que le gouvernement a été en position de dépenser, depuis cinq ans, sur les chemins et routes de la province, à même le revenu annuel, une somme qui se totalise à \$2,189,054.65, ainsi répartie:

Amélioration des chemins ruraux.....	\$ 729,542.43
Construction de ponts métalliques.....	421,817.73
Routes de colonisation et ponts.....	970,194.49
Abolition des péages sur les ponts et chemins.....	67,500.00
	<hr/>
	\$2,189,054.65

LOIS DES BONS CHEMINS, 1912.

Aux termes de la loi de 1912, concernant l'amélioration des chemins, une somme n'excédant pas \$10,000,000.00 à être prélevée sur le crédit de la province, a été mise à la disposition de toutes les municipalités, pour être employée en travaux permanents d'amélioration et construction de routes et grands chemins aux conditions prescrites dans le statut, avec intérêt n'excédant pas quatre pour cent, le gouvernement se chargeant de payer le montant requis par chaque municipalité, à maturité, ainsi que la moitié de l'intérêt, les municipalités elles-mêmes pourvoyant au paiement de l'autre moitié de l'intérêt, soit deux pour cent.

Comme la température a été excessivement défavorable au commencement du printemps et de l'été, et aussi dans la dernière partie de la saison, il n'a guère été possible pour les municipalités d'entrer dans le mouvement avec vigueur. Vû que les travaux du printemps et de l'été ont été retardés, ce qui a été général dans toutes les parties de la province durant la saison entière. Sous certains rapports, ce retard n'a pas été sans avantages: d'abord, parce que les conditions qui ont prévalu pendant l'année auraient matériellement ajouté au coût des travaux; ensuite parce que l'état du marché financier pendant tout le cours de l'année a été si peu favorable aux négociations de tous genres que, s'il avait fallu lancer sur le marché un fort montant de débetures, l'opération aurait entraîné des pertes notables, vu la baisse des meilleures valeurs. On n'a donc pas obtenu tout à fait ce que l'on pouvait espérer de cette loi. Le montant des emprunts jusqu'ici émis est de \$112,000.00; il y a en plus \$161,000.00 d'autorisé, mais non encore émis. A l'égard de cette partie des débetures qui a été émise, il n'a pas été jugé à propos de les mettre sur le marché; le gouvernement a entre temps avancé aux municipalités le montant jusqu'ici actuellement requis, soit la somme de \$54,698.90, retenant les débetures émises en garantie.

Comme l'a fait pressentir le premier ministre dans son discours sur l'adresse, une mesure sera soumise à la considération de la Chambre pour amender la loi, de manière à pourvoir à ce que le gouvernement assume le plein montant des émissions, en capital et intérêt, se réservant le droit de recouvrer directement des municipalités le montant de leur part d'intérêts. Cela aurait l'effet, non pas d'accroître les obligations financières de la province, mais d'améliorer aux yeux des capitalistes le caractère de la garantie, qui de simplement municipale deviendrait obligation directe du gouvernement, ce qui commande

toujours un meilleur prix sur la place de Londres, et ferait disparaître entièrement les objections des prêteurs à la division des responsabilités telle qu'elle apparaissait dans la première loi.

Dans le cas où la loi des bons chemins serait amendée dans le sens que je viens d'indiquer, l'état qui va suivre indique les dépenses probables, et pour l'exercice financier actuel et pour le prochain exercice.

Estimation de l'intérêt et du fonds d'amortissement payables en 1912-13 et en 1913-14 sur le montant probable de débetures émises et à être émises, pour procurer aux municipalités l'argent nécessaire à la construction des chemins, en vertu des dispositions de la loi des bons chemins,

Payable pendant l'exercice financier de 1912-1913.

6 mois d'intérêt à 4% ₀ , disons sur.....	\$ 300,000.00	\$ 6,000.00
Payable pendant l'exercice financier de 1913-14.		
1 an d'intérêt à 4% ₀ sur.....	\$ 300,000.00	\$12,000.00
9 mois d'intérêt à 4% ₀ sur.....	\$ 400,000.00	10,667.00
		\$22,667.00
Fonds d'amortissement sur....	\$300,000.00—	\$ 3,813.00
Fonds d'amortissement sur; disons 200,000.00—		2,652.00
		\$6,465.00
		\$ 29,132.00

Il ne faut pas oublier que les dépenses d'intérêt seront compensées jusqu'à concurrence de la moitié, par le paiement de 2% d'intérêt fait par les municipalités au Trésor.

OBLIGATIONS DE LA PROVINCE ET PLACEMENTS EN FIDEICOMMIS

Je désire maintenant porter à la connaissance de la Chambre une question de grande importance pour les intérêts financiers de la province. Aux termes des lois existantes et des règles suivies en Grande-Bretagne, il n'est pas permis aux fidéicommissaires de faire aucun placement de fonds sur les émissions de stock ou débetures d'aucune des provinces du Canada individuellement. Les valeurs inscrites des provinces canadiennes sont admises à l'enregistrement sous l'autorité du "Colonial Stock Act" de 1877 et de ses amendements; et le mot "colonie" est défini dans le "Colonial Stock Act," comme suit:

Clause 26. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne l'exige autrement, le mot "colonie" signifie tout dominion, colonie, île, territoire, province ou établissement situé dans les Dominions de sa Majesté, mais non dans les limites du Royaume Uni, des îles du Canal, ou de l'île de Man, et ne faisant pas partie des Indes, telles que définies pour les fins des lois alors en vigueur, concernant le gouvernement des Indes, et pour les fins de la présente loi, tous les dominions, colonies, îles, territoires, provinces et établissements, ayant une législature centrale et aussi toute partie du dit Dominion, et telles colonies, îles, territoires, provinces et établissements ayant une législature locale sont censés être une colonie.

En vertu d'une loi postérieure du Parlement Impérial, il a été déclaré que le mot "colonie" a été modifié par les termes de la loi générale d'interprétation de 1889 qui se lisent comme suit :

Section 18. Dans la présente loi comme dans toute loi passée après l'entrée en vigueur de la présente loi, à moins que l'intention contraire n'apparaisse, les expressions suivantes auront les significations qui leur sont respectivement attribuées par la présente loi, savoir :

Sous-section 3. Le mot "colonie" signifie toute partie des Dominions de Sa Majesté, à l'exclusion des Iles Britanniques et des Indes Britanniques, et là ou des parties de ces Dominions ont à la fois une législature centrale et une législature locale, toutes parties ayant une législature centrale seront pour les fins de la présente loi censées former une colonie.

Dans une cause portée devant les tribunaux de la Grande Bretagne (*Re succession Sir S. M. Maryon-Wilson*), rapportée dans le "Times" du 4 mai 1911, il s'est élevé un doute sur la question de savoir si les fidéicommissaires qui sont autorisés à faire des placements dans les stocks et actions de toute colonie ou dépendance britannique, avaient le droit de placer des fonds dans les actions des provinces de la Puissance du Canada. Il appert que le testateur avait autorisé ses fidéicommissaires à faire des placements dans les stocks et actions de toute colonie ou dépendance britannique, et la question était de savoir s'ils pouvaient faire ces placements dans les valeurs des provinces de la Puissance du Canada.

M. le juge Eve, qui a présidé à l'instruction du procès, décida que les fidéicommissaires n'avaient aucun pouvoir de faire des placements dans les stocks des provinces. La cause fut portée devant le tribunal d'appel et la décision de M. le juge Eve a été confirmée.

Le maître des Rôles en prononçant le jugement de la cour s'exprima comme suit :

" Mais il convient, dit Sa Seigneurie, de donner brièvement les motifs de ma décision. Le mot colonie est défini dans plusieurs lois du Parlement, sur lesquelles notre attention a été appelée, mais pour les fins de ces lois seulement. Les définitions ne sont pas uniformes et je doute qu'elles puissent beaucoup nous aider. La loi d'interprétation de 1889 contient une définition du mot "colonie" dans tout acte subséquent du parlement à moins que le contraire n'apparaisse. Cette définition est contre l'appelant, et ne comprendrait pas les provinces du Canada. Mais la définition, il va sans dire, n'a aucune application directe à un testament. Les dictionnaires qui ont été soumis à notre attention ne nous sont d'aucun secours.

Quant au mot "dépendance", aucune lumière n'a été portée sur sa signification. A tout prendre, je crois que c'est un mot plus large que le mot "colonie" et qu'il peut convenablement s'appliquer à la Puissance du Canada. Mais je ne crois pas qu'une partie d'une dépendance puisse constituer une colonie, Si le Canada n'est pas une dépendance il peut être une colonie, mais une partie d'une colonie n'est pas

elle-même une "colonie". Et pour citer des cas en particulier, je ne crois pas que Manitoba ou Saskatchewan puissent proprement être appelés, ni colonies, ni dépendances. Il est vrai que la Nouvelle-Ecosse, Ontario, Québec et la Colombie Britannique ont été une fois des colonies, mais depuis nombre d'années elles ont cessé d'être des colonies, et sont devenues parties intégrantes du Dominion. Elles ne sont pas meilleures ni pires que les provinces qui n'ont jamais eu l'état de colonies. Je n'oublie pas que chaque province forme un tout séparé, et qu'elle a une législature séparée. Pour écarter l'erreur, je désire ajouter que ma décision ne s'applique pas aux stocks émis par quelqu'une des colonies avant son entrée dans le Dominion. Il n'est aucunement question de cela ici.

On a prétendu que la décision de M. le juge Eve aurait un effet sérieux sur la position financière des provinces. La réponse est bien simple. Si elles veulent se prévaloir de la loi dite: "The Colonial Stock Act", 1900, il ne surgira aucune difficulté. Elles sont des colonies, au sens de cette loi. Leurs valeurs deviendront immédiatement des valeurs autorisées. Une clause de cette nature, étendant le pouvoir de faire des placements au-delà de ce que sanctionne la loi générale, devrait, je crois, être interprétée strictement. C'est à ceux qui veulent l'appliquer à un placement particulier qu'il incombe de prouver au-delà de tout doute raisonnable, que les mots de la clause s'y appliquent. Dans le cas actuel je ne suis pas convaincu que les provinces de la Puissance du Canada soient ni des colonies ni des dépendances. A mon avis l'appel doit être rejeté.

Sa Seigneurie le juge Fletcher Moulton et sa seigneurie le juge Farrwell ont rendu des jugements dans le même sens.

Il paraît donc assez clair que les provinces canadiennes ne sont, aux yeux de la loi, ni "colonies" ni "dépendances": aussi les exécuteurs ou fidéicommissaires ne peuvent plus faire de placements sur leurs valeurs, même lorsqu'ils sont spécifiquement autorisés à opérer sur les obligations d'une colonie ou dépendance britannique quelconque.

On remarquera que le maître des rôles en rendant son jugement a dit: "On a prétendu que la décision de M. le juge Eve aurait un effet sérieux sur la position financière des provinces. La réponse est bien simple. Si elles veulent se prévaloir de la loi dite: The Colonial Stock Act, 1900, il ne surgira aucune difficulté. Elles sont des colonies au sens de cette loi. Leurs valeurs deviendront immédiatement des valeurs autorisées." Il appert cependant qu'il n'est pas loisible aux provinces du Canada de profiter de la loi de 1900.

Le "Colonial Stock Act" de 1900 étendait les pouvoirs des fidéicommissaires du Royaume-Uni tels que prescrits par le Trustee Act, de 1893, et il était pourvu au placement des fonds en fidéicommis sur les valeurs coloniales sujet à certains règlements passés par les lords commissaires du Trésor.

Les résolutions subséquentement promulguées par les lords commissaires du Trésor, et telles que publiées dans la *Gazette* de Londres, se lisent comme suit:

(a) La colonie devra pourvoir, au moyen d'une législation, au paiement, à même les revenus de la colonie, de toute somme qui pourra devenir payable aux actionnaires, en vertu d'un jugement, d'un décret, d'une règle, ou d'un ordre d'un tribunal du Royaume-Uni.

(b) La colonie devra fournir au trésorier impérial la preuve que des fonds suffisants (à mesure qu'ils seront requis) seront disponibles dans le Royaume-Uni pour satisfaire à tel jugement, décret, règle ou ordre.

(c) Le gouvernement colonial mettra au dossier, comme expression d'opinion formelle, que toute législation coloniale qui semblerait aux yeux du gouvernement impérial altérer en quoi que ce soit les clauses affectant le stock, au détriment des porteurs d'icelui, ou impliquer une dérogation quelconque au contrat original au sujet de ce stock, devrait être à bon droit désavouée."

Les colonies autonomes et les colonies de la Couronne suivantes se sont prévaluées de la loi, ont passé la législation nécessaire et fourni les garanties requises aux termes de ces règlements:

(a) *Colonies autonomes*:—La Puissance du Canada; le Cap de Bonne Espérance; Natal; Terre-neuve; la Nouvelle Galles du Sud; la Nouvelle Zélande; Queensland; l'Australie Mérédonale; Tasmanie; Victoria et l'Australie Occidentale.

(b) *Colonies de la Couronne et autres*:—Barbades; Guyane Anglaise; Ceylan; Côte d'Or; Grenade; Hong-Kong; Jamaïque; Lagos; l'Île Maurice; Sainte Lucie; Sierra Leone et Trinidad.

La conséquence a été une amélioration de situation financière et de crédit pour les colonies couvertes par les dispositifs de ce statut; leurs valeurs trouvèrent un marché plus étendu. Mais il se présenta une difficulté quand il s'agit d'étendre l'opération de l'acte de 1900 aux provinces du Canada: l'objection provient de la clause "C" des règlements de la Trésorerie, ainsi conçue:

(c) Le gouvernement colonial mettra au dossier comme expression d'opinion formelle que toute législation coloniale, qui semblerait aux yeux du gouvernement impérial altérer en quoi que ce soit les clauses affectant le stock au détriment des porteurs d'icelui, ou impliquer une dérogation quelconque au contrat original au sujet de ce stock, devrait être à bon droit désavouée,"

Les provinces canadiennes sont toutes prêtes à se conformer aux deux

premières clauses des règlements; la seule difficulté qui empêche de leur appliquer les avantages de l'acte de 1900 en vertu des règlements en question, se trouve dans la clause trois. Les autorités impériales disent qu'elles n'ont aucun droit direct de désaveu sur la législation des provinces du Canada, et que sous ce rapport celles-ci se trouvent dans une position différente des colonies auxquelles s'appliquent les dispositions de l'acte de 1900.

D'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le pouvoir de désaveu dans les cas des lois passées par les provinces est réservé au Gouverneur-Général en conseil. La situation faite aux provinces canadiennes par ces complications est sans doute des plus anormales. Elles se trouvent exclues des placements par fidéicommis, lorsque cet avantage est accordé à des colonies de moindre importance, telles que Terre-Neuve, La Trinidad, les états du Commonwealth d'Australie, qui tous jouissent du privilège, tandis que les grandes provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan, Colombie Britannique, toutes d'égale, sinon plus grande importance, en sont exclues. Le fait de l'exclusion de leurs valeurs du grand marché anglais pour les placements en fidéicommis est manifestement injuste et sérieusement dommageable à leur crédit. A ce sujet, je citerai, cette opinion d'une haute autorité financière de la Grande-Bretagne: "Il est regrettable que nos valeurs provinciales ne soient pas au rang des valeurs de fidéicommis; si elles avaient ce rang, cela ferait une différence de plusieurs points sur leur cote. Même en l'état actuel des choses, les valeurs d'Ontario et de Québec sont au même rang que celles de Terre-Neuve bien que celles-ci soient sur la liste des fidéicommis."

VALEUR PROVINCIALES COMME PLACEMENTS EN FIDÉICOMMIS
EN YERTU DE L'*Irish Land Act*, 1909 ET DU *National
Insurance Act*, 1911.

Je ferai aussi remarquer qu'outre ces placements en fidéicommis, il est possible d'ouvrir un champ encore plus vaste aux valeurs provinciales, sous le régime des lois du Parlement Impérial connues sous le titre de "*Irish Land Act*, 1909," et "*National Insurance Act*, 1911," lequel champ jusqu'à présent leur est interdit.

Depuis l'adoption du *Insurance Act*, on a mis à l'étude la question du genre de valeurs acceptables comme placements par les commissaires des assurances chargés de la surveillance des placements offerts chaque année, lesquels promettent d'atteindre l'énorme chiffre de dix à quinze millions de livres sterling par année. La loi donne au gouvernement et aux sociétés approuvées le pouvoir de faire des placements sur les mêmes valeurs sur lesquelles les "trusteés" sont pour le présent autorisés par la loi à placer les fonds en "trust" ou fidéicommis; mais elle ajoute: "ou sur toutes autres valeurs actuellement approuvées par les commissaires des assurances." Il y a tout lieu de présumer chez les sociétés approuvées le désir d'une plus grande liberté d'action que ne le permet le "*Trustee Act*"; il semble donc très raisonnable d'espérer que les valeurs des provinces de Canada pourraient devenir admissibles à ce genre de placement, ce qui du coup leur ouvrirait un marché d'une extrême importance dont elles sont jusqu'ici exclues, en même temps que cela affermirait leur prix d'émission qui, pour le présent, est injustement classé sur le même pied que les émissions municipales des villes canadiennes, dont il éprouve les fluctuations en hausse et en baisse.

D'après les prescriptions du "*Irish Land Act*, 1909," des fidéicommissaires ont été nommés avec pouvoir de placer les fonds de rachat en la manière qui y est spécifié, lesquels sont présentement inaccessibles aux obligations provinciales telles que les nôtres. De cette source proviendront des sommes énormes en quête de placement.

J'ajouterai que dans ces derniers temps j'ai ouvert une correspondance avec les divers gouvernements de la puissance au sujet de quelques-unes de ces importantes questions, dans l'espoir de créer entre eux un mouvement d'ensemble auprès des autorités fédérales, qui sont l'intermédiaire officiel auprès du gouvernement Impérial par l'entremise du Haut-Commissaire, de manière à ce que, par législation ou autrement, on puisse arriver à une solution qui amènerait le redressement des sérieux griefs dont souffrent nos provinces canadiennes, en étendant aux obligations directement émises par les provinces l'application des clauses de placements par "trustees", tant dans la loi des terres d'Irlande que dans la loi des assurances nationales, tout comme elles s'appliquent aux valeurs de chemins de fer et d'autre nature qui jouissent de leur garantie. Je puis dire encore que, comme les clauses de fidéicommis du "*Irish Land Act*" s'appliquent aux stocks, débentures et autres obligations d'Etat de tous les pays étrangers, il semble étrange que des stocks ou débentures de tel pays

étranger, comme Salvador, par exemple, soient admis à un privilège que les valeurs de nos florissantes et riches provinces se voient refuser.

Il est possible que, par suite de cette correspondance, une conférence interprovinciale soit convoquée prochainement pour décider le mode d'action que les circonstances peuvent inspirer aux provinces.

EMPRUNT DE 1882.

Les fonds nécessaires pour payer les obligations en cours de cet emprunt au premier juillet 1912, s'élevant à \$2,405,580.00, se sont trouvés disponibles grâce aux surplus accumulés du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires et extraordinaires durant les cinq dernières années. Il faut en excepter \$250,000.00 montant de la subvention payée par la province pour la construction du pont de Québec, et que le gouvernement du Canada a remboursé à la province, et aussi \$412,314.25 que le gouvernement du Canada avait en fidéicomis et qui ont été payées à la province en vertu d'un jugement de la Cour de l'Echiquier, qui dit: "que le Dominion a le droit, en tout temps, de payer ou remettre à la province, le montant de n'importe quel fonds en fidéicomis en question dans la présente instance, avec intérêt accru, et de se libérer de son obligation relativement à ce fonds". Cette question a été traitée à fond dans mon exposé budgétaire du 24 janvier 1911, pages 29 et 30.

Dans mon discours sur le budget, à la dernière session, je prévoyais qu'il nous serait nécessaire d'émettre pour \$1,500,000.00 d'actions ou obligations inscrites, autorisées par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, afin de payer une partie du montant avancé au district de Montréal, à même notre revenu, pour la construction d'une nouvelle prison.

Depuis lors, la condition du marché monétaire a été si défavorable au placement des emprunts que le gouvernement n'a pu obtenir pour ces obligations le prix qu'il en attendait, et leur vente a été différée en attendant une amélioration dans l'état du marché, alors qu'on pourra les placer à un prix plus satisfaisant et rembourser le montant au fonds du revenu consolidé. Si notre province trouvait ainsi moyen de payer cet emprunt considérable, portant intérêt à 5%, à même les surplus accumulés de notre revenu, ce serait un sujet de satisfaction générale.

C'est certainement la première fois dans l'histoire de cette province depuis la confédération qu'un pareil tour de force a été accompli. Je crois que la province de Québec est unique sous ce rapport, car c'est la seule province de la confédération dont l'administration financière ait effectué un remboursement dans des circonstances aussi remarquables. D'après mon observation personnelle, lors d'un récent voyage en Angleterre, je puis dire que cette opération a provoqué les commentaires les plus flatteurs dans le monde financier, et que le crédit de la province en a été considérablement relevé. Je suis d'autant plus heureux que la province ait pu honorer cette échéance sans être obligée de rien emprunter de nouveau, que dans la situation tendue du marché moné-

taire il eût été extrêmement difficile de placer une nouvelle émission particulièrement au moment où l'emprunt devenait échu.

CONCLUSION.

M. l'Orateur, je dois me hâter d'en finir, car je crains bien d'avoir déjà abusé de la bienveillante attention de cette Chambre. Je suis convaincu d'avoir bien imparfaitement peut-être, avec tout mon bon vouloir, présenté un exposé qui dénote progrès et avancement, une vigilante administration financière, une grande libéralité de dépenses strictement maintenue dans les bornes du revenu, de manière à aiguillonner le progrès de l'instruction publique, à rendre la vie meilleure et plus heureuse au peuple des campagnes en améliorant et multipliant les voies de communication, à activer l'agriculture et la colonisation, à relever encore le crédit public; enfin à signaler à l'attention du monde entier la grande Province de Québec, la fertilité de son sol et l'immensité des ressources qu'elle offre comme champ d'action à l'intelligence et à l'industrie.

M. l'Orateur, j'ai maintenant l'honneur de proposer que cette Chambre siège en comité pour prendre en considération les subsides à voter à Sa Majesté.

ETAT No. 1

Les prévisions du revenu et de la dépense pour l'exercice finissant le 30 juin 1912, étaient:—

Recettes ordinaires.....	\$6,472,651 .56
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	6,308,424 .95

Ce qui laisse un surplus approximatif de..... 164,226 .61

Les résultats des opérations de l'année finissant, le 30 juin dernier ont été comme suit:—

Recettes ordinaires.....	\$8,070,109 .19
Dépenses ordinaires.....	7,022,796 .26

Surplus..... \$1,047,312 .93

Les dépenses extraordinaires pour l'année payées à même le revenu ordinaire ont été les suivantes:—

Edifices de la législature et des départements, construction de la nouvelle bibliothèque.....	\$ 150,000 .00
Ecole Normale Jacques Cartier, mobilier.....	2,701 .41
Ponts en fer.....	125,000 .00
Ecole Normale, Québec, construction d'une annexe et achat de terrain.....	18,500 .00
Ponts et barrières de péage.....	61,500 .00
Réception du duc de Connaught et réparations aux salles du Conseil législatif.....	6,182 .54
	<hr/>
	\$ 363,883 .95

Donc, surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires..... \$ 683,428 .98

Comme je l'ai déjà dit, les prévisions pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1912 étaient:—

Recettes ordinaires.....	\$6,472,651 .56
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	6,308,424 .95

Surplus approximatif..... \$ 164,226 .61

Les recettes et les dépenses réelles pour l'année finissant le 30 juin 1912, ont été:—

Recettes ordinaires.....	\$8,070,109 .19
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	7,386,680 .21

Surplus réel..... \$ 683,428 .98

Les prévisions des recettes ordinaires donnaient.....	\$6,472,651 .56
Les recettes ordinaires ont réellement été de.....	\$8,070,109 .19

Soit de plus que les prévisions..... \$1,597,457 .63

Les prévisions des dépenses ordinaires et extraordinaires étaient de.....	\$6,308,424 .95
Les dépenses ordinaires et extraordinaires ont effectivement été de.....	7,386,680 .21

Soit de plus que les prévisions..... \$1,078,255 .26

ETAT No. 2

COMPARAISON AVEC LES PREVISIONS

RECETTES ORDINAIRES, 1911-12.

Les recettes dans les services suivants ont excédé les prévisions des montants suivants:—

Puissance du Canada:—Subside d'après la population.....	\$ 285,125.60
Puissance du Canada:—Intérêt sur fonds en fidéicommiss.....	8,638.97
Terres et Forêts.....	248,457.48
Mines, Chasse et Pêcheries.....	2,305.43
Intérêt sur prêts et dépôts.....	22,405.95
Timbres judiciaires.....	27,191.30
Honoraires judiciaires.....	3,492.31
Fonds des bâties et des jurés.....	3,937.29
Entretien des prisonniers.....	5,043.80
Palais de justice de Montréal, à l'exclusion des timbres.....	200.01
Honoraires du Grand constable, Québec.....	44.99
Timbres d'enregistrement, (comprenant honoraires des registra- teurs à salaire).....	81,803.70
Licences.....	43,737.20
Taxes sur corporations commerciales, etc.....	116,542.83
Droits sur les successions.....	586,678.58
Taxes sur transferts d'actions, bons, etc.....	3,845.04
Loi des automobiles.....	39,026.06
Pourcentage sur honoraires des officiers publics.....	10,278.06
Pourcentage sur renouvellements d'hypothèques.....	32
Entretien des aliénés.....	28,054.07
Entretien des écoles de réforme et d'industrie.....	3,275.51
Législation.....	10,644.28
Revenu casuel.....	54,016.86
Contributions au fonds de pension—service administratif.....	6,414.10
Prime, escompte et change.....	1,580.88
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 Vic., ch. 2, sec. 5..	103.32
Taxe des subventions aux chemins de fer.....	10,341.89
Revenu de la loi des assurances.....	1,719.60
Taxe sur mutations de propriété.....	161.00
Crédit pour dette publique, en vertu de la loi 7 Ed. VII, ch. 2.....	290.58
	<hr/>
	\$1,605,357.51

Les recettes provenant des services suivants sont restées au-dessous des prévisions somme suit:—

Prisons de Montréal et de Québec, gain des prison- niers.....	\$ 413.90
Gazette officielle.....	6,946.58
Loyers d'édifices publics.....	539.40
	<hr/>
	\$ 7,899.88

Les recettes réelles ont excédé les prévisions de..... \$1,597,457.63

ETAT No. 3

COMPARAISON AVEC LES PREVISIONS.

DEPENSES ORDINAIRES, 1911-1912.

Les dépenses au compte des services suivants ont excédé les prévisions des montants suivants:—

Législation.....	\$ 116,231.75
Service administratif.....	60,321.48
Administration de la justice.....	104,098.28
Instruction publique.....	111,282.66
Juges des cours des sessions de la paix, etc.....	2,292.80
Hygiène.....	2,000.00
Colonisation et immigration.....	60,322.81
Mines, chasse et pêcheries, service d'enregistrement (cadastre).....	13,168.96
Travaux publics (ordinaires).....	26,021.82
Travaux publics (extraordinaires).....	25,883.95
Travail.....	19,045.07
Agriculture.....	346,114.50
Terres et forêts.....	69,955.63
Charges sur le revenu.....	45,170.10
Services divers.....	88,243.29
Paiements faits par les shérifs à même les perceptions, Fonds des B. et des J.....	22,913.91
	<hr/>
	\$1,113,067.01

Les dépenses au compte des services suivants sont restées au-dessous des prévisions somme suit:—

Dette publique.....	\$ 24,547.58
Inspection des bureaux publics.....	664.80
Asiles d'aliénés.....	9,599.37
	<hr/>
	\$ 34,811.75

Les dépenses ordinaires réelles ont excédé les prévisions de..... \$1,078,255.26

ETAT No. 4

L'excédent des dépenses ordinaires sur les prévisions pour certains services s'élève à.....			\$1,113,067.01
En voici le détail:—			
<i>Législation</i>		\$ 116,231.75	
Dépensé en plus:—			
Traitements, dépenses contingentes, etc.....	\$ 22,570.74		
Impressions et reliure pour les deux chambres de la législature.....	15,000.00		
Bibliothèque de la législature, salaires.....	400.00		
Dépenses d'élections.....	77,625.49		
Indemnité aux reviseurs et autres dépenses.....	635.52		
		\$ 116,231.75	
Service administratif.....		\$ 60,321.48	
Augmentation des salaires.....	\$ 30,921.48		
Dépenses contingentes.....	29,400.00	60,321.48	
<i>Administration de la justice</i>		\$ 105,726.28	
Dépensé en plus:—			
Traitements des shérifs, anciens districts.....	\$ 1,069.32		
Protonotaires, greffiers de la Cour de Circuit, de la Couronne, de la paix, et de la Cour d'Appel, traitements.....	7,164.87		
Dépenses contingentes.....	2,512.30		
Fonds des bâties et des jurés.....	2,521.68		
Poursuites aux assises criminelles.....	7,323.19		
Dépenses contingentes des shérifs.....	57,598.41		
Coroners.....	5,277.05		
Magistrats de districts, dépenses de voyage.....	634.70		
Service de détectives.....	7,523.50		
Divers.....	9,721.19		
Fonds du palais de justice du district d'Ottawa.....	4,083.20		
Juges des sessions de la paix et greffiers, Montréal et Québec.....	2,292.80		
		\$ 107,722.21	
Non dépensé:—			
Magistrats de district, salaires.....	\$ 761.13		
Médecins des prisons.....	160.00		
Salaires des greffiers de la Couronne et de la Paix, nouveaux districts.....	410.00		
Inspection des bureaux publics. Salaires, dépenses de voyage et dépenses contingentes.....	664.80		
		\$ 1,995.93	
		\$ 105,726.28	

ETAT No. 5

Instruction publique:—..... \$ 111,282.66

Dépensé en plus:—

Ecole technique de Québec	\$	20,000.00	
Ecoles normales.....		4,927.38	
Fonds de pensions aux instituteurs.....		10,000.00	
Octroi spécial aux municipalités scolaires pour encourager la construction et l'entretien de nouvelles académies de garçons.....		25,000.00	
Académie de la ville d'Iberville.....		2,500.00	
Académie de Limoilou.....		1,000.00	
Congrès de la langue française.....		10,000.00	
Paul de Cazes, compilation de la loi scolaire de la province (Edit. française).....		1,500.00	
E. Daoust, distribution de cartes.....		1,212.38	
Impression, reliure et distribution de la loi scolaire de la province (édition française).....		2,500.00	
Impression et reliure de 100,000 exemplaires de "Mon Premier Livre".....		5,000.00	
Octroi aux municipalités protestantes pauvres.....		3,000.00	
Ecoles des municipalités pauvres.....		25,000.00	
			<hr/>
	\$	111,639.76	

Non dépensé:—..

Fonds des écoles élémentaires, en vertu de 60 V., c. 3, tel qu'amendé par 5 Ed. VII, c. 2 et 8 Ed. VII, c. 5, s. 4.....	\$	137.92	
Ecoles du soir.....		9.18	
Archives canadiennes, pour reliure et renouvellement.....	\$	210.00	357.10
			<hr/>
	\$		111,282.66

Colonisation et Immigration:..... \$ 60,322.81

Dépensé en plus:—

Chemins de colonisation.....	\$	58,336.80	
Immigration.....		2,050.00	
			<hr/>
	\$	60,386.80	

Non dépensé:—..

Sociétés de colonisation en général.....	\$	63.90	
			<hr/>
	\$		60,322.81

ETAT No. 6

Mines, Pêcheries et Chasse, service de l'enregistrement (Cadastré).... \$ 13,168.96

Dépendé en plus:—

Mines.....	\$	8,338.50	
Compte courant.....		872.15	
Service de l'enregistrement (cadastré).....		3,958.31	
		<hr/>	\$ 13,168.96

Hygiène..... \$ 2,000.00

Dépendé en plus:—

Bureau d'hygiène de la province de Quebec..... \$ 3,000.00

Non dépendé:—

Pour vaccin.....	\$	1,000.00	
		<hr/>	\$ 2,000.00

Travaux publics (ordinaires)..... \$ 26,021.82

Dépendé en plus:—

Palais de justice et prison, Nicolet..... \$ 15,000.00

L'excédent des dépenses dans l'entretien des édifices publics en général a été de \$20,288.18 sur les prévisions, mais les montants suivants compris dans les prévisions n'ont pas été dépendés, viz:—

Assurance des édifices publics en général.....	\$	493.00
Inspections, explorations, etc.....		183.56
Inspection des chemins de fer.....		69.13
Réparations des palais de justice et des prisons.....		3,520.67

Travaux Publics (extraordinaires)..... \$ 25,883.95

Dépendé en plus:—

Ecole normale, Québec, construction d'une annexe et achat de terrain.....	\$	8,500.00
Ponts et barrières de péage.....		11,500.00
Réception du duc de Connaught et réparations de la salle du Conseil législatif.....		6,182.54
		<hr/>
	\$	26,182.54

Non dépendé:—

Ecole normale Jacques Cartier, mobilier.....	\$	298.59	
		<hr/>	\$ 25,883.95

ETAT No. 7

<i>Travail</i>		\$	19,045.07
Dépendé en plus:—			
Edifices publics et loi des établissements industriels.....	\$	2,500.00	
Bureaux de placement des industriels.....		16,545.07	
		<hr/>	\$ 19,045.07

<i>Agriculture</i>	\$	346,114.50
--------------------------	----	------------

Dépendé en plus:—			
Sociétés d'agriculture.....	\$	25,926.66	
Cercles agricoles, etc.....		62,111.48	
Ecoles ménagères.....		1,676.94	
Ecole de laiterie de Saint Hyacinthe et frais généraux de la ferme.....		3,725.24	
Encouragement de l'industrie laitière en général...		1,991.13	
Encouragement de la culture des arbres fruitiers...		5,932.15	
Améliorations des chemins ruraux.....		228,000.00	
Exhibitions.....		18,000.00	
Perceptions en vertu de la loi des automobiles.....		12,216.21	

\$ 357,579.81

Non dépendé:—			
Conseil d'agriculture.....	\$	36.16	
Enseignement vétérinaire.....		721.24	
Société d'agriculture, Québec.....		500.00	
Ecoles d'agriculture.....		495.37	
Octrois aux syndicats de beurreries et de fromageries, et inspection.		1,344.50	
Laboratoire officiel de la province de Québec.....		242.78	
Conférences sur l'agriculture.....		2,539.55	
Entretien de l'école d'agriculture de Sainte Anne de la Pocatière....		5,583.71	
		<hr/>	\$ 11,465.31
			\$ 346,114.50

<i>Terres et Forêts</i>	\$	69,955.63
-------------------------------	----	-----------

Dépendé en plus:—			
Service forestier (comprenant l'inspection et la classification des terres).....	\$	25,500.00	
Arpentages.....		40,000.00	
Loi des douze enfants.....		250.00	
Pépinière de Berthierville, entretien.....		300.00	
Ecole forestière.....		5,000.00	

Non dépendé:—			
Compte courant.....	\$	71,050.00	
			\$ 1,094.37

\$ 69,955.63

ETAT No. 8

<i>Charges sur le revenu</i>	\$	45,170.10
^{Rs} Dépensé en plus:—		
Perception des licences, etc.....	\$	18,920.00
Timbres, licences, etc.....		9,300.00
Registrateurs—traitements et dépenses contin- gentes.....		10,237.00
<i>Gazette officielle de Québec</i>		2,196.31
Loi des automobiles.....		4,516.79
	\$	45,170.10

Services divers..... \$ 88,243.29

Dépensé en plus:—

Divers en général.....	\$	9,569.73
Service administratif—pensions.....		6,358.17
Agent général de la province dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.....		21,000.00
Commission de refonte des statuts de la province de Québec..		25,166.66
Commission des services d'utilité publique de Québec.....		2,541.45
L'Académie de musique de Québec.....		2,153.55
Commission royale <i>re</i> enquête sur la manière dont M. R. W. Sicotte exerçait ses fonctions comme greffier de la paix à Montréal.....		1,613.62
Commission des chemins et des barrières de péage, en vertu de 9 Ed. VII, ch. 9.....		1,025.25
Exhibition du bien-être de l'enfance, Montréal....		5,000.00
Commission <i>re</i> administration des cours d'eau de Québec.....		9,313.80
Aide aux incendiés de Chicoutimi, 1912.....		5,000.00
Construction d'un hôtel de ville, d'un bureau d'en- registrement, d'une cour de circuit, etc., dans la ville de Farnham.....		5,000.00
Réception de la délégation française à Québec, 6 mai, 1912.....		1,396.84
Crédit pour la dette publique en vertu de 7 Ed. VII c. 2.....		495.88

Non dépensé:—

	\$	95,634.95
Agent en France.....	\$	1,500.00
Agent de la province à Ottawa.....		666.66
Fonds des municipalités.....		284.00
Officier spécial sur la côte nord du Saint-Laurent.....		50.00
Arbitrage en vertu de 54 V., ch. 4....		3,011.05
Commission de révision, etc., du Code municipal de la province.....		1,520.21
Tenure des terres aux Iles de la Ma- deleine.....		359.74
	\$	7,391.66

Dépensé en plus:—

Paiements faits par les shérifs sur leurs perceptions, fonds des bâtisses et des jurés.....	\$	88,243.29
	\$	22,913.91

ETAT No. 9

PASSIF DIRECT ET ACTIF DISPONIBLE DE LA PROVINCE DE QUEBEC
AU 30 JUIN 1912.

PASSIF

Dette consolidée en cours avant la conversion.. . . .	\$23,597,630.65	
Augmentation du capital par la conversion.	1,743,526.83	
		<u>\$25,341,157.48</u>
Puissance du Canada—Balance de compte au 31 décembre 1903... .	\$ 1,473,609.63	
Puissance du Canada—Prix de la propriété achetée pour le ch. de de fer Q. M. O. & O.		25,000.00
Fonds en fidéicommiss.		660,879.91
Mandats non payés.		435,402.97
Obligations du palais de justice de Québec.		90,800.00
Obligations du palais de justice de Sherbrooke.		60,000.00

ACTIF.

\$28,086,849.99

Fonds d'amortissement:—		
Balance du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. déposée en banque.	\$ 654,580.00	
Balance du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. placée en obligations du palais de justice de Québec.	90,800.00	
Balance du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. placée sur obligations de la cité de Québec.	15,000.00	
		<u>\$ 760,380.00</u>
Rentes inscrites 3% de la province de Québec.	\$ 410,996.20	
		<u>\$1,171,376.20</u>
Puissance du Canada:—		
Part de Québec au fonds des écoles communes.	\$1,160,626.87	
Argent en banque.	3,000,619.63	
Coût de l'école normale Jacques Cartier, Montréal, à rembourser par la vente de la propriété.	5,000.00	
Avances à divers particuliers.	123,437.29	
Nouvelle prison du district de Montréal, avances autorisées par la loi 7 Ed. VII, ch. 36.	2,534,745.92	
Palais de justice du district de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 George V, ch. 5.	20,175.05	
Palais de justice et prison, district de Roberval, avances autorisées par la loi 2 George 5, ch. 6.	35,000.00	
Taxe du Palais de justice de Québec, en vertu de 45 V., ch. 26 et 48 V., ch. 16.	90,800.00	
Taxe du palais de justice de Sher- brooke, en vertu de 2 Ed. VII, ch. 6.	\$ 42,563.61	
Fonds d'amortissement comprenant dépôts en fidéicommiss.	17,436.39	
		<u>\$ 60,000.00</u>
		<u>\$8,201,780.96</u>

Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1912. \$19,885,069.03

ETAT No. 10

Les changements suivants ont été faits durant l'année dans le passif et l'actif

Augmentation du passif:—	
Mandats en cours, différence entre le montant au 30 juin 1911, et le montant au 30 juin 1912.....	\$ 174,593.43
Diminution du passif:—	
Dette consolidée par rachat: Bons de l'emprunt.....	\$ 122,834.67
Dette consolidée par rachat, partie de l'emprunt de 1882,	82,000.00.
Fonds en fidéicomis, diminution nette.....	47,090.46
Obligations du palais de justice de Québec, rachetées.....	6,800.00
	<u>\$ 258,725.13</u>
Diminution nette du passif durant l'année 1911-12.....	\$ 84,131.70
Augmentation de l'actif:—	
Fonds d'amortissement rentes ins- crites 3% achetées durant l'année.....	\$ 34,738.59
Puissance du Canada—Part de Québec au fonds des écoles communales.....	34,239.60
Argent en banque, augmentation nette des dépôts.....	468,433.57
Nouvelle prison, district de Mont- réal, avances.....	874,394.33
Palais de justice du district de Mont- calm, avances.....	14,048.55
Palais de justice et prison, district de Roberval, avances.....	35,000.00
	<u>\$1,460,854.64</u>
Diminution de l'actif:—	
Puissance du Canada:—	
Fonds en fidéicomis.....	\$ 412,314.25
Remboursement au compte des prêts à différents particuliers...	1,000.00
Taxe du palais de justice de Québec, perception.....	6,800.00
	<u>\$ 420,114.25</u>
Augmentation nette de l'actif durant l'année 1911-12.....	\$ 1,040,740.39
Diminution de l'excédent du passif durant l'année 1911-12.....	\$ 1,124,872.09
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1911 était de.....	\$21,009,941.12
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1912 était de.....	\$19,885,069.03
Diminution de l'excédent du passif durant l'année 1911-12.....	<u>\$ 1,124,872.09</u>

ETAT No. 11

S'expliquant comme suit:—	
Augmentation des mandats en cours.....	\$ 174,593.43
Diminution des dépôts en fidéicommiss.....	47,090.46
	<hr/>
	\$ 127,502.97.
Augmentation de l'argent en banque.....	\$ 468,433.57
Nouvelle prison, district de Montréal, avances.....	874,394.33
Palais de justice du district de Montcalm, avances.	14,048.55
Palais de justice et prison, district de Roberval, avances.....	35,000.00
La part de Québec au fonds des écoles communes détenue par le gouvernement du Canada, s'est augmentée de.....	34,239.60
	<hr/>
	\$1,426,116.05
Puissance du Canada: Fonds en fidéicommiss, diminution.....	\$ 412,314.25
Prêts à différents particuliers, dimi- nution.....	1,000.00
	<hr/>
	\$ 413,314.25
	<hr/>
	\$1,012,801.80
	<hr/>
	\$ 885,298.83
	<hr/>

ETATS FINANCIERS

1911-1912.

ETAT COMPARATIF des recettes de la Province de Québec pour les cinq années échues le 30 juin 1912.

	1907-08		1908-09		1909-10		1910-11		1911-12	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Puissance du Canada.....	1,866,697	19	1,813,039	28	1,781,972	42	1,761,473	16	2,053,176	13
Terres et Forêts.....	1,109,199	96	1,041,226	55	1,150,747	16	1,229,928	97	1,658,457	48
Mines.....	62,737	60	41,269	72	71,786	35	43,647	39	46,225	43
Pêcheries et chasse.....	99,506	08	99,792	28	110,345	88	107,803	17	116,080	00
Timbres judiciaires.....	250,446	10	280,677	60	290,966	20	286,316	10	302,191	30
do d'enregistrement.....	99,426	40	106,347	37	133,911	85	172,597	60	216,803	70
Fonds de bâtisses et des jurés.....	33,869	36	26,650	64	29,272	88	62,197	59	33,937	29
Honoraires judiciaires.....	3,397	06	17,699	16	5,495	56	6,299	91	7,492	81
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers.....	15,049	67	31,647	88	21,892	57	10,715	89	25,043	80
Palais de Justice de Montréal.....	921	86	2,102	88	1,865	23	1,655	25	2,200	01
Prison de Montréal.....	100	18	90	83	1,287	67	36	68	71	15
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	3,600	00	4,000	00	4,400	00	4,000	00	4,000	00
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	283	90	178	96	77	75	110	63	14	95
Honoraires du grand connétable, Québec.....	816	76	629	37	778	43	938	27	844	99
Prison de Ste-Scholastique.....			62	00			85	38		
Amendes, justice.....					220	00				
Licences.....	893,022	92	876,553	79	871,448	78	938,664	00	903,737	20
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	565,591	33	653,341	75	688,152	30	712,118	46	776,542	83
do sur mutations de propriétés (arrérages).....	3	30	13	00	140	80	49	80	161	00
Droits sur successions.....	620,916	04	634,445	18	838,334	57	1,072,027	20	1,226,678	58
Taxes sur les transports d'actions, bons, etc.....	28,387	06	60,020	10	76,516	84	65,912	16	68,845	04
Loi concernant les véhicules-moteurs.....	5,345	55	8,747	25	11,048	00	26,618	59	49,026	06
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	11,255	97	11,392	78	15,872	77	18,604	94	22,278	06
do sur renouvellement d'hypothèques.....	109	81	94	76	50	20	45	47	50	32
Législation.....	15,253	43	24,224	57	17,672	78	19,827	64	22,644	28
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	120,117	22	135,078	62	166,065	21	142,887	56	198,405	75
do patients payants.....	3,291	49	5,371	68	4,812	22	6,634	00	4,713	32
Ecoles d'industrie et de réforme.....	27,748	63	28,504	61	29,727	00	30,833	37	33,000	51
Gazette Officielle de Québec.....	14,604	00	17,630	29	22,613	73	21,888	76	18,653	42
Revenu casuel.....	48,308	06	45,807	31	60,163	31	90,324	19	104,016	86
Service civil, contributions pour pensions.....	4,520	82	4,130	20	15,914	33	20,089	50	20,414	10
Compagnies d'assurances provinciales, dépenses d'inspection, etc.....	892	47			1,030	25				
Revenu en vertu de la Loi des Assurances.....			11,196	42	25,361	73	22,693	55	19,719	60
Travaux et édifices publics, loyers, etc.....	1,930	17	2,463	60	3,011	60	2,664	60	1,960	60
Intérêts sur dépôts et placements.....	37,764	91	44 100	92	67,040	69	78,922	78	77,405	95
Prime, escompte et change.....	5,478	10	5,295	46	4,704	01	6,122	60	5,580	88
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q.M.O. & O.....	38,197	35	34,976	41	28,617	92				
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 Vic., chap. 2, sec. 5.....							29,387	11	29,103	32
Prêt aux incendiés de Québec.....	1,376	00			120	00				
Remboursements fonds de subventions des chemins de fer.....	26,449	02	12,155	38	16,128	88	28,317	78	20,341	89
Montant affecté au paiement de la dette publique en vertu de 7 Ed. VII., chap. 2.....			1,228	79	2,376	40	10,804	94	290	58
Terrains de l'exposition de Montréal, compte des ventes.....	6,016,615	77	6,082,187	39	6,571,944	27	7,032,744	99	8,070,109	19
Acompte du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 1 mai 1895.....	1,462	67	2,074	19	1,063	64	3,543	48	380	25
Propriété Rue St. Gabriel, Montréal, No. 76, à compte de vente.....	1,000	00	1,000	00	1,000	00	1,000	00	1,000	00
Nouvelle école de laiterie de St. Hyacinthe; vente de la vieille bâtisse.....					5,000	00				
Puissance du Canada, fonds supérieur de l'éducation du Bas-Canada.....									412,314	25
Fonds en fidéi commis.....	50,684	63	90,978	81	241,869	73	110,597	95	63,534	29
Subvention en vertu de l'Acte 47 V., c. 8, Puissance du Canada.....	6,069,763	07	6,176,240	39	6,820,877	64	7,147,936	42	8,547,337	98
Fonds consolidé des chemins de fer, Puissance du Canada, remboursement de subsides payé à la compagnie du pont de Québec.....			2,394,000	00					250,000	00
Transport du dépôt spécial, partie du prix placé du chemin de fer Q. M. O. & O.....	15,500	00	288,500	00						
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	706,187	57	1,693,235	22	1,746,771	05	2,224,377	20	2,532,186	06
Total.....	6,791,460	64	10,551,975	61	8,567,648	69	9,372,313	62	11,329,524	04

ETAT COMPARATIF des paiements de la Province de Québec pour les cinq années échues le 30 juin 1912.

	1907-08		1908-09		1909-10		1910-11		1911-12	
	\$	cts.								
Dettes publiques	1,257,859	16	1,198,115	44	1,125,129	02	1,123,021	35	1,131,991	17
Législation.....	299,031	12	340,960	78	328,772	42	349,457	11	445,256	25
Gouvernement civil.....	337,642	73	353,715	59	408,184	81	447,696	17	491,967	73
Administration de la justice.....	700,387	32	793,547	07	805,880	47	834,642	48	892,926	44
Ecoles d'industrie et de réforme.....	63,504	39	65,000	00	66,000	00	68,972	93	66,500	00
Instruction publique (y compris les écoles du soir).....	561,960	00	737,600	73	783,592	88	969,390	09	1,177,233	06
Agriculture.....	228,210	00	286,026	77	317,300	00	400,247	64	883,664	50
Colonisation.....	146,000	00	221,000	00	176,000	00	221,786	10	234,272	81
Immigration.....	5,950	00	7,865	97	7,354	36	8,638	78	10,800	00
Hygiène.....	14,500	00	22,499	98	22,500	00	25,500	00	25,500	00
Travaux et édifices publics :										
Ordinaires.....	165,160	46	142,492	94	176,763	01	156,868	76	191,212	58
Extraordinaires.....	41,000	00	98,000	00	147,164	85	298,065	09	363,883	95
Travail.....	14,400	00	16,600	00	16,600	00	25,121	62	35,645	07
Asiles des aliénés.....	431,062	84	438,325	00	468,325	00	525,330	53	515,025	63
Institutions de bienfaisance.....	46,473	25	50,046	25	53,116	25	55,828	75	56,828	75
Terres et Forêts.....	263,758	45	272,532	54	273,150	00	289,275	88	316,455	63
Mines, pêcheries, chasse et service d'enregistrement (cadastre).....	69,945	61	71,475	00	59,966	74	91,135	54	75,168	96
Charges sur le revenu (y compris les paiements faits par les shérifs, sur leurs perceptions).....	168,352	84	176,663	09	192,148	81	239,802	58	248,584	01
Services divers.....	165,720	89	247,413	07	199,540	21	294,006	44	223,267	79
Montant affecté au paiement de la dette publique en vertu de l'Ed. VII, chap. 2.....					266	28	112	20	495	88
	4,980,919	06	5,539,880	22	5,627,755	11	6,424,900	04	7,386,680	21
Dépenses, ventes de propriété			784	00						
Nouvelle Prison, district de Montréal.....	142,534	50	412,130	98	724,172	61	349,255	46	874,394	33
Palais de justice, district de Montcalm.....							6,126	50	14,048	55
Palais de Justice et prison, district de Roberval.....									35,000	00
Fonds en fidéi commis.....	24,042	05	54,907	53	88,142	10	86,448	30	110,624	75
	5,147,495	61	6,007,702	73	6,440,069	82	6,866,730	30	8,420,747	84
Subventions aux chemins de fer et ch. de f. Q. M. O. & O.	3,558	31	750	00	750	00	750	00	750	00
Subvention au pont de Québec.....	30,000	00	10,000	00						
	5,181,053	92	6,018,452	73	6,440,819	82	6,867,480	30	8,421,497	84
Rachat de la dette publique : Emprunt de 1878.....	15,500	00	2,682,500	00						
do do do Partie emprunt de 1882.....							5,500	00	82,000	00
	5,196,553	92	8,700,952	73	6,440,819	82	6,872,980	30	8,503,497	84
Ajoutes : Paiements de mandats impayés au commencement de chaque année	136,321	80	234,660	30	130,408	47	227,956	80	260,809	54
	5,332,875	72	8,935,613	03	6,571,228	29	7,100,937	10	8,764,307	38
Déduisez : Mandats impayés à la fin de chaque année	234,660	30	130,408	47	227,956	80	260,809	54	435,402	97
	5,098,215	42	8,805,204	56	6,343,271	49	6,840,127	56	8,328,904	41

RECETTES PROBABLES, 1913-1914

PUISSANCE DU CANADA :

Subside d'après population en vertu de l'acte de l'A. B. du N, 1907..	\$1,602,169 60	
Allocation Spéciale	do	do .. 240,000 00
		<u>1,842,169 60</u>
Subside spécial en vertu de 47 Vict., chap. 4, Loi du Canada..	127,460 68	
		<u>1,969,630 28</u>
Intérêts sur fonds en fidéi commis.....	58,031 34	
		<u>\$2,027,661 62</u>

INTERET :

Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 V., c. 2, sec. 5..	28,500 00	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	38,000 00	
		<u>66,500 00</u>

TERRES ET FORETS.....		1,622,000 00
MINES.....	45,000 00	
PECHERIES ET CHASSE.....	115,000 00	
		<u>160,000 00</u>

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	\$ 285,000 00	
Honoraires judiciaires.....	4,000 00	
Fonds des bâties et des jurés.....	30,000 00	
Entretien des prisonniers.....	15,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,000 00	
Prisons de Montréal et de Québec, gain des prisonniers.....	500 00	
Palais de Justice de Montréal, non compris les timbres.....	2,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	800 00	
		<u>341,300 00</u>

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés)....	175,000 00	
Licences.....	875,000 00	
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	700,000 00	
Droits sur successions.....	900,000 00	
Taxes sur transports d'actions, bons, etc.....	65,000 00	
Loi concernant les véhicules-moteurs.....	40,000 00	
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	16,000 00	
do renouvellement d'hypothèques.....	50 00	
Entretien des aliénés.....	203,000 00	
do pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	34,000 00	
Législation.....	12,700 00	
<i>Gazette Officielle</i>	18,000 00	
Loyers d'édifices publics.....	2,000 00	
Revenu casuel.....	80,000 00	
Loi des Assurances, Revenu.....	20,000 00	
Contributions aux pensions, service civil.....	21,000 00	
Prime, escompte et change.....	4,000 00	
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	20,000 00	

\$7,403,211 62

DEPENSES PROBABLES, 1913-14

Dette publique.....	\$1,037,529 91
Législation.....	362,101 50
Gouvernement civil.....	512,747 50
Administration de la justice, etc.....	907,884 00
Instruction publique, etc.....	1,373,355 00
Asiles des aliénés.....	524,625 00
Ecoles d'industrie et de réforme.....	76,500 00
Hygiène.....	38,500 00
Travaux Publics, (Ordinaires).....	\$243,514 76
do (Extraordinaires).....	312,000 00
	<hr/>
	555,514 76
Travail.....	32,600 00
Agriculture.....	\$320,600 00
Voirie.....	250,000 00
	<hr/>
	570,600 00
Terres et Forêts.....	298,000 00
Colonisation.....	221,750 00
Mines, pêcheries, chasse et service d'enregistrement (cadastre).....	77,500 00
Institutions de bienfaisance.....	62,335 00
Charges sur le revenu.....	219,000 00
Services divers.....	176,100 00
	<hr/>
	\$7,046,642 67
Subventions de chemins de fer.....	7,633 38
	<hr/>
	\$7,054,276 05
	<hr/>

**PASSIF DIRECT et actif disponible de la Province de Québec
au 30 juin 1912.**

PASSIF

Dette consolidée en cours, telle qu'existant avant la conversion...	\$23,597,630 65
Augmentation du capital par conversion.....	1,743,526 83
	<hr/>
Puissance du Canada, balance de compte au 31 décembre 1903.....	\$25,341,157 48
do Prix d'achat de propriété pour chemin de fer Q.M.O.&O..	1,473,609 63
	25,000 00
Dépôts en fidéicommiss.....	660,879 91
Mandats impayés.....	435,402 97
Obligations du Palais de Justice de Québec.....	90,800 00
do do do Sherbrooke.....	60,000 00
	<hr/>
	\$28,086,849 99

ACTIF

FONDS D'AMORTISSEMENT :

Balan. du prix du ch. de fer Q.M.O.&O. déposé en banque	\$654,580 00
do do placé en obligations	
	du palais de jus-
	tice de Québec....
	90,800 00
do do placé en obligations	
	de la Cité de Québec
	15,000 00
	<hr/>
	760,380 00
Fonds inscrits 3% de la Province de Québec.....	410,996 20
	<hr/>
	1,171,376 20

PUISSANCE DU CANADA :—PART DE QUÉBEC, Fonds des écoles com-
munes..... \$1,160,626 87

Argent en banque.....	3,000,619 63
Coût de l'école Normale Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....	5,000 00
Avances à divers.....	123,437 29
Nouvelle Prison, District de Montréal, avances en vertu de l'Acte 7 Edouard VII, chap. 36.....	2,534,745 92
Palais de justice du district de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 Geo. V., chap. 8.....	20,175 05
Palais de Justice et prison, district de Roberval, avances autorisées par la loi 2 Geo. V., chap. 6.....	35,000 00
Taxe du Palais de Justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....	90,800 00
Taxe du Palais de Justice de Sherbrooke, en vertu de 2 Ed. VII, chapitre 6.....	\$42,563 61
Fonds d'amortissement, inclus dans les dépôts en fidéi- commis.....	17,436 39
	<hr/>
	60,000 00
	<hr/>
	8,201,780 96

Excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1912..... \$19,885,069 03